



### **Mercredi 29 janvier 2020**

Le Groupe Visites-SpectacleExpo « 55+ d'Ecublens » vous propose d'assister au cinéma ODEON de Morges à un opéra retransmis en direct du Royal Opéra de Covent Garden.

L'opéra de Puccini, qui relate des amours de jeunesse dans le Paris du XIXe siècle, regorge de merveilleux moments, notamment les grandes arias, les chœurs festifs qui évoquent la veillée de Noël dans le Quartier latin à l'Acte II, et une scène finale poignante qui a ému aux larmes le compositeur lui-même. Cette mise en scène de Richard Jones, qu'accompagnent les décors impressionnants de Stewart Laing, rend à la perfection le mélange de comédie, de romance et de tragédie qui caractérisent La Bohème et met l'accent sur les personnages. La distribution réunit quelques-uns des plus grands interprètes contemporains de ces amants bohèmes, ainsi que d'anciens membres du « Young Artists Programme » du Royal Opera.

**Rendez-vous à 19h45** devant le centre socioculturel d'Ecublens. Spectacle à 20H30, durée 2h35 (pause comprise). Déplacement en covoiturage. Prévoir 2CHF pour votre chauffeur.

**Coût : 18CHF** (AVS) ou 22CHF, participation des « 55+ d'Ecublens » déjà déduite.

**Les billets étant réservés et payés dès votre inscription, la totalité du prix du billet vous sera réclamé en cas de désistement si vous ne trouvez pas un remplaçant. Plus vous vous inscrivez tôt, plus vous aurez la possibilité d'obtenir un siège bien situé.**

**Nombre limité de places** en fonction des billets à disposition et des véhicules disponibles.

**Délai d'inscription dimanche 22 janvier 2020 au plus tard** sur [www.resoli.ch](http://www.resoli.ch) ou auprès de : Dominique Breider par e-mail : [dcjf.breider@bluewin.ch](mailto:dcjf.breider@bluewin.ch) ou éventuellement sur le répondeur du 021 801 42 47

**IMPORTANT** : si vous laissez un message sur le répondeur téléphonique, n'oubliez pas d'indiquer votre nom et votre numéro de téléphone afin que nous puissions vous confirmer votre inscription.

*Par sa présence à cette visite, chaque participant s'engage implicitement à ne pas invoquer la responsabilité des initiateurs en cas d'accident corporel ou de dommages matériels.*